

NEGOCIATIONS DES SALAIRES DERNIER EPISODE

Allez, on vous spoile ! Dans cet épisode la direction générale a décidé que vous alliez perdre du pouvoir d'achat à ce jour et pour toute l'année 2022 ..

Hé oui l'avenir appartient à ceux qui ont des salariés qui se lèvent tôt, qui bossent bien et ramènent beaucoup de richesses (les centaines de millions d'€ de bénéfices ça ne sera pas pour vous récompenser)

Donc en résumé une année ou :

**L'inflation est confirmée à 3% à la fin 2021 avec des projections de continuité d'augmentation des prix sur 2022 (soit pour un salaire à 2000€ brut > 60€ minima pour compenser)
ET un rapport Syndex qui prouve votre discrimination en termes de salaire :**

- ↪ L'augmentation accordée est pour les groupes 1 à 5 :
- ↪ 1% d'augmentation générale avec un plancher de 40€ .
- ↪ 0,5% en augmentation individuelle
- ↪ 50cts de prime de poste en plus, 1€ de prime de nuit en plus
- ↪ Chèques CESU (sur un montant total possible de 600€ l'entreprise en finance 300, payable par mensualité)
- ↪ CADRES , groupe 6 et réseaux : 0,8% en AG avec plancher 40€, 0,7% en AI
- ↪ CADRES des groupes de 7 & 8 > 1,5 en AI

Nous venons de faire le tour des entreprises du secteur et des négociations en cours : **AUCUNE N'A OSE PROPOSER SI PEU...**

la CGT ne sera pas signataire de cet accord. L'argument du : « C'est mieux que rien » ne peut être entendu quand tous les voyants de l'entreprise sont au vert et que l'inflation est galopante..

Nous communiquerons plus en détail au mois de Janvier.

Contacts : Frédéric FABRE: 06.08.26.76.05 / fredd.fabre@hotmail.fr

Ouissem OUESLATI / 06.99.64.37.57 / ouissem@gmail.com



TU VEUX **DEFENDRE TES DROITS**
ET EN GAGNER DE NOUVEAUX ?
REJOINS-NOUS A LA
CGT Pierre Fabre

